

Le 29 janvier 2018

**JACQUES  
KRABAL**

Député de l'Aisne  
Vice-Pdt de la  
commission  
« développement  
durable et  
aménagement du  
territoire »  
Pdt de la section  
française de  
l'Assemblée  
parlementaire de la  
Francophonie

**Assemblée Nationale :**  
126, rue de l'Université  
75007 Paris  
Tél : 0140637574  
0624034488  
jkrabal@assemblee-nationale.fr

**Permanence :**  
37, rue des Blanchards  
02400 Brasles  
Tél : 0323690075  
Rosalie BECQUET  
0677362923

**Monsieur Bruno Lemaire**  
**Ministre de l'économie et des finances**  
**139, rue de Bercy**  
**75572 Paris Cedex 12**

N/Réf. : JK/RB

**Objet :** situation des salariés du magasin Carrefour de Château-Thierry

Monsieur le Ministre,

Vous le savez, l'enseigne Carrefour a présenté un plan d'actions la semaine dernière dont la proposition la plus marquante a été celle de 2400 départs volontaires, ainsi que 2100 départs pour la marque Dia et 600 licenciements ou reclassements en ce qui concerne les postes administratifs et ceux des stations-services qui s'automatisent. Mais au delà de cette annonce qui marque les esprits de tous, le groupe choisit aussi de recentrer ses activités sur le numérique.

Dans ma circonscription, ce plan se traduit par un changement de gestion du magasin de Château-Thierry, qui passera en location-gérance à compter du mois d'avril. Si nous, salariés, syndicats, élus, habitants, sommes bien évidemment soulagés de ne pas voir l'enseigne fermer, ce changement de statut comporte de lourdes conséquences pour les salariés.

Ces derniers, fortement mobilisés la semaine dernière, militent pour ne pas perdre les avantages sociaux acquis à leur entrée dans le groupe : près de 2600€ par salarié, deux mois de salaire en moyenne ! Ces avantages, inscrits dans la charte sociale du groupe sont des primes, des tickets restaurant, la mutuelle qui pour une grande partie des salariés, deviennent une part incontournable de leurs revenus assez bas (1300€ en moyenne).

Si les salariés sont conscients de devoir s'adapter au développement du numérique, ils ne veulent pas que ça se fasse à leur détriment. Ils ne peuvent pas payer la modernisation d'un groupe, qui n'est pas n'importe lequel, puisque c'est le premier employeur privé de France. Le groupe Carrefour n'est ni en cessation d'activités, ni en dépôt de bilan puisqu'il a fait cette année 900 millions € de bénéfices, dont 500 millions ont été versés aux actionnaires !

Le magasin de Château-Thierry fait partie des cinq premiers magasins touchés par ce plan (aux côtés de ceux de Montluçon, Cahors, Fleres et Saint-Lô) et il me semble très important de vous alerter sur la situation avant qu'elle ne concerne les 229 magasins présents sur le territoire.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je me tourne vers vous, pour vous alerter sur ces situations dramatiques que vivent les salariés lors d'une reprise d'activité : vous serait-il possible d'intervenir auprès du groupe pour le maintien des avantages sociaux des salariés de Carrefour ? Il me semble possible, au vu de la situation financière de Carrefour de procéder à « une année blanche » pour les actionnaires par exemple, pour accompagner au mieux des salariés souvent en poste depuis des dizaines d'années.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.



**Jacques Krabal**  
Député de l'Aisne